

LE MARECHAL MOBUTU A GISENYI ET A PARIS

Paris vient d'abriter ce mois de décembre 1985 - précisément les 11, 12 et 13 - la douzième Conférence des chefs d'Etats d'Afrique et de France. Le Zaïre y a été présent en la personne du Président-fondateur du MPR, le Maréchal Mobutu Sese Seko.

Pour la septième fois donc, depuis la création de cette institution - en 1973 - la France a regroupé en une concertation au sommet des chefs d'Etats d'Afrique avec leur homologue français, M. François Mitterrand.

Les assises de Paris,

inscrites dans un cadre plus globalisant de la coopération franco-africaine, ont tâché de circonscrire les problèmes spécifiques au continent africain.

A l'instar d'ailleurs des précédentes (elles se tiennent alternativement en France et en

Afrique) dont l'ambition, malgré certains écueils, a toujours été de concentrer les efforts sur l'éradication des conflits aussi bien larvés qu'ouverts en certains points de l'Afrique.

La question de l'apartheid en Afrique du Sud, cet apartheid qui

cours des précédents sommets, de se pencher sur l'inflation du thème monétaire international, le Nord-Sud, la stabilisation des cours des matières premières, participation ponctuelle de la France aux opérations de Fonds d'assistance rituelle aux pays plus déshérités ou core l'intégrité ou autodétermination et certains territoires africains...

VIII^{ème} Sommet de la CEPGL

SOLIDARITE, SECURITE ET DEVELOPPEMENT

(de notre envoyé spécial BASHONGA RUCHINAGIZA)

Sommet de solidarité et de complémentarité. Ainsi peut être caractérisée la rencontre de Gisenyi - du 30 novembre au 1^{er} décembre 1985 - entre les Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

Mobutu, Bagaza et Habyarimana se sont engagés, au cours de leurs entretiens, à promouvoir les intérêts complémentaires des peuples zaïrois, burundais et rwandais et à baliser le parcours qui permette à l'institution d'être désormais plus rentable et plus sécurisante.

Car la CEPGL, ce cadre institutionnel créé le 20 septembre 1976, est un trait d'union pour le développement au service de ses Etats membres. Un développement harmonieux et intégré qui réponde aux attentes des populations. A leur mieux-être.

En réalité, le huitième sommet de la CEPGL a été un succès. Un succès à la hauteur de l'excellence des rapports de fraternité et d'amitié existant entre les peuples rwandais, burundais et zaïrois. Un succès reflétant la ferme volonté de trois Chefs d'Etat à redynamiser l'action de l'institution, à assurer la sécurité des populations et à concrétiser les projets communautaires.



Les présidents Habyarimana, Mobutu et Bagaza : construire une communauté solide.

Les efforts sont d'ores et déjà axés sur la promotion des échanges intra-communautaires et dans le sens du désenclavement de la sous-région des Grands-lacs. Pour plus d'efficacité et d'efficacité.

Au seuil de ses dix ans d'âge, l'organisation qui s'est fixé tout un programme de développement, concentrera ses forces pour la réalisation des objectifs prioritaires et à établir un juste équilibre entre les ressources disponibles des Etats membres.

Les résultats aujourd'hui atteints dans la recherche de l'efficacité optimale de la CEPGL sont - il faut le dire - satisfaisants. Et ils ont constitué, au cours de ce huitième sommet, de solides éléments de référence pour mieux assurer l'intégration économique des trois pays.



Les sommets des chefs d'Etat de France et d'Afrique : dialogue et compréhension. (Photo d'archives)

continue à narguer l'Afrique, de même que les cas Polisario, Tchad et le problème crucial de l'endettement de l'Afrique ont, cette année été abordés au-delà des querelles byzantines et des ambitions personnelles et idéologiques.

L'on notera que le Maréchal Mobutu a au mois de novembre rencontré ses homologues rwandais et burundais dans le cadre du sommet de la CEPGL.

Bashonga Ruchinagiza

DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION 1) 2)

Je soussigné, Chevalier Ch. SCHYNS déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F. XXXVII folio 96 délivré à Bukavu le 8 septembre 1954 et ayant trait à l'immeuble numéro 27 du plan cadastral de la zone de LUBERO à BUTEMBO est perdu (ou) (1) dans les circonstances suivantes: troubles 1967

J'en sollicite le remplacement et:

1.- je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers;

2.- je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, je tomberais sous le coup des articles 124 et 126 du Code pénal sur le faux commis en écritures.

Fait à Bukavu, le 30 mai 1985
Chevalier Ch. SCHYNS
Mandataire Cofimines.

DECLARATION DE PERTE OU DE DESTRUCTION (1) (2)

Je soussigné KABATI NGONEKA BASIMIKA KARHI BAHAZA.

..... déclare sur l'honneur que le

certificat d'enregistrement volume F.67..... Folio 133.....

délivré à Bukavu le 19/5/1978..... et ayant trait à l'immeuble

no 1806..... du plan cadastral de la Zone de I.B.A.N.D.A.

à BUKAVU..... est perdu (ou) a été détruit (1) dans les circonstances

suivantes : Volé dans la mallette diplomatique.....

.....

J'en sollicite le remplacement et :

1.- Je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

2.- Je reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, je tomberais sous le coup des articles 124 et 126 du Code pénal sur le faux commis en écritures.

Fait à Bukavu..... le 19 novembre 1985.